

- Académie delphinale*, 1906.
Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, bulletin XIV, 1^{re} livraison.
Bulletin d'archéologie Lorraine, juillet-octobre.
Société d'émulation du Doubs, table 1841-1905.
Société des Alpes-Maritimes, tome XX.
Société des Antiquaires de l'Ouest, mémoires, 1906
Société des Antiquaires de l'Ouest, bulletin 1907, 2^e trimestre.
Saint-Leu-d'Esserent pendant la Révolution, par le chanoine Müller.

M. Benaut utilise de curieuses additions faites aux registres de catholicité, pour nous édifier sur les libéralités distribuées à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, frère aîné de Louis XVI. Ces registres ne sont pas tenus alors avec la rigidité que la loi impose à nos actes d'état civil, et il cite de nombreux ménages unis, soit à Saint-Jacques, soit à Saint-Antoine et favorisés pour la circonstance de la munificence royale.

Le Président remercie notre confrère et invite chacun des membres de la Société, les notaires surtout, à utiliser, pour le profit de tous, les vieux actes dont ils ont le libre accès.

M. le chanoine Morel revient sur un sujet qu'il avait traité jadis pour le Congrès d'Huelva, tenu à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique. Il avait alors retracé la vie de François de la Rocque, seigneur de Roberval, vice-roi du Canada. J'avoue qu'avec un travailleur aussi consciencieux que le chanoine Morel, je croyais le sujet épuisé. Mais, depuis lors, il a découvert, grâce à l'obligeance de M. Macon, conservateur du musée de Chantilly, un portrait de Roberval attribué à Clouet. L'étude de cette physionomie lui permet de pénétrer plus avant dans le caractère du hardi coureur d'aventures, digne de

rivaliser avec les Conquistadores d'outre-monts.

Malgré les privilèges et les libéralités accordés par le roi François I^{er}, Roberval fut loin de faire fortune au Nouveau-Monde ; il n'en rapporta point de quoi dégager les nombreuses seigneuries qu'il avait dû aliéner avec faculté de rachat. La mort seule lui fut clémente et lui épargna la douleur et la honte de voir vendre tous ses biens à la requête de ses créanciers.

La nécessité de réunir les membres de la Commission pour la nomination du bureau ne permettant pas d'entendre la lecture de M. Bazin sur Compiègne pendant le règne de Louis XII, elle est remise à la prochaine séance.

Le Secrétaire :

BARON DE BONNAULT.

Sont alors nommés pour 1908-1909 :

<i>Président</i>	MM. le baron de Bonnault.
<i>Vice-Président</i>	Francis de Roucy.
<i>Secrétaire</i>	le chanoine Morel.
<i>Vice-Secrétaire</i>	Dervillé.
<i>Trésorier</i>	Flamant.
<i>Archiviste</i>	Benaut.
<i>Vice-Archiviste</i>	Cauchemé.